envers le genre qui a fait sa gloire. Il ne se contenta pas de le célébrer en prose; qui ne connaît ces vers consacrés à l'*apologue?*

L'*apologue* est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels.
Nous devons tous, tant que nous sommes,
Eriger en divinité
Le sage par qui fut ce *bel art* inventé.
C'est proprement un charme; il rend l'âme attentive,
Ou plutôt il la tient captive,
Nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits.

II. — Les vers qu'on vient de lire nous conduisent à la question de l'origine de l'*apologue*. Peut-on assigner une cause, une époque à l'invention de ce *bel art?* Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'origine de l'*apologue* remonte aux temps les plus reculés, et qu'il nous vient de l'Orient. Ne pourrait-il, ajoutent quelques-uns, être attribué à la sagesse ingénieuse d'un esclave forcé d'avoir recours à l'allégorie pour donner à la vérité une couleur *respectueuse?* Qui dit Orient dit terre d'esclavage, c'est-à-dire terre de silence et de fictions. La vérité nue n'habite que les pays où il n'y a plus ni maîtres, ni esclaves, mais des hommes et des lois. En Orient, il faut que la parole serve à voiler le penser, parce que la vérité, toujours importune au maître, y a besoin de voile pour cheminer et se transmettre en sécurité : de là, la forme de l'*apologue* donnée au conseil, à la remontrance, à la plainte. Notez que les deux pères de l'*apologue* en Occident, Esope et Phèdre, étaient esclaves. D'autres ont fait honneur de l'invention de l'*apologue* à l'adresse d'un sage qui, craignant de révolter l'amour-propre des hommes, s'attacha à envelopper les austères leçons de fictions gracieuses. Sans méconnaître le rôle que ces deux faits ont pu jouer dans l'histoire de l'*apologue*, nous ne pouvons y voir l'origine de cette forme de la pensée. L'*apologue* n'est pas né d'un calcul adroit, ou d'une précaution timide; pas plus que l'épopée, il n'a été l'invention d'un homme, le fruit improvisé d'une imagination : comme l'a dit La Fontaine, *il vient des immortels*, c'est-à-dire des facultés que nous avons reçues de la nature; on doit le considérer comme le produit, non de circonstances accidentelles, mais de causes générales. Quelles sont ces causes générales?

Condillac rattache l'origine de l'*apologue* à la nécessité où étaient les premiers hommes de joindre le langage d'action à celui des sons articulés, et de ne parler qu'avec des images sensibles. L'*apologue* est, selon lui, la forme nécessaire de l'enseignement dans l'enfance de l'humanité. « L'usage des conjonctions, dit-il, n'étant pas connu, il n'était pas encore possible de faire des raisonnements. Ceux qui voulaient, par exemple, prouver combien il est avantageux d'obéir aux lois et de suivre les conseils des personnes plus expérimentées n'avaient rien de plus simple que d'imaginer des faits circonstanciés : l'événement qu'ils rendaient contraire ou favorable selon leurs vues avait le double avantage d'éclairer et de persuader. Voilà l'origine de l'*apologue* ou de la fable. On voit que son premier objet fut l'instruction, et que, par conséquent, les sujets en furent empruntés des choses les plus familières et dont l'analogie était plus sensible; ce fut d'abord parmi les hommes, ensuite parmi les bêtes, bientôt après parmi les plantes; enfin l'esprit de subtilité, qui de tout temps a eu ses partisans, engagea à puiser dans les sources les plus éloignées. On étudia les propriétés les plus singulières des êtres pour en tirer des allusions fines et délicates, de sorte que la fable fut, par degrés, changée en parabole, enfin rendue mystérieuse au point de n'être plus qu'une énigme. »

Condillac donne à la raison, à la réflexion, dans la production de l'*apologue*, un rôle exagéré; il méconnaît le lien qui unit l'*apologue* au mythe, ou plutôt il méconnaît la nature du mythe lui-même, en ne distinguant pas, comme on le fait aujourd'hui, l'activité spontanée de l'activité réfléchie de l'esprit. Avant d'être un mode d'enseignement raisonné, l'*apologue* a été un jeu spontané de l'imagination. « Rien n'est plus naturel, dit très-bien l'*Encyclopédie nouvelle*, que de voir dans le monde entier comme une figure continuelle de nous-mêmes; on trouve un charme indéfinissable à étendre ainsi son âme et son cœur sur tout ce qui nous environne, et on se complaît à voir tous les accidents de la vie humaine merveilleusement réfléchis dans le miroir de la vie universelle. L'*apologue* est une branche de ce vaste symbolisme oriental, arbre antique et immense qui, après avoir semé ses fleurs allégoriques sur tous les peuples du monde ancien, étend encore aujourd'hui ses rameaux jusqu'à nous, à travers tant de pays et de siècles. »

L'Orient est la patrie de l'*apologue*, parce qu'il est par excellence le pays de l'imagination, c'est-à-dire de la métaphore dans la parole, de l'hiéroglyphe dans l'écriture, des allégories qui ne sont que des métaphores continuées, des mythologies qui ne sont que de grands systèmes d'allégories plus ou moins conscientes. Joignez à cela l'influence considérable que la doctrine de la métempsycose dut avoir dans l'Inde panthéiste sur le développement de l'*apologue*. Cette croyance que les âmes des morts passaient dans le corps des animaux, que ceux-ci étaient des frères malheureux en vertu d'une loi de justice, dut faire donner la plus grande attention à leur vie, à leurs actions et même à leurs moindres mouvements. Pour les Indiens, l'*apologue* n'a pas le caractère de fable; c'est l'expression de la réalité. Comme le fait remarquer M. Passerat (*Dictionnaire des lettres*), l'être étant, dans leur conception, tour à tour dieu, héros, animal, plante, toujours le même, toujours unique sous ces accidents passagers, c'est leur histoire qu'ils écoutent quand on fait parler devant eux les arbres et les animaux.

III. — C'est dans l'Inde qu'a été composé le plus ancien recueil de fables connu dans l'Orient; il est intitulé *Calila et Dimna* (V. CALILA), et attribué à un brame nommé Bidpai ou Pilpai. De l'Inde, l'*apologue* se répandit dans le Thibet et la Chine, en Perse, en Arabie, et enfin passa en Occident. L'antiquité grecque nous offre quelques fables éparses dans Hésiode, Archiloque, Stésichore, etc., un recueil dont la date est à peu près incertaine sous le nom d'Esope, esclave phrygien, que la tradition classique a longtemps considéré comme le père de l'*apologue;* les fables de Babrius (IIe ou IIIe siècle av. J.-C.), celles d'Aphthonius (même siècle après J.-C.).

Chez les Latins, on cite les *Membres et l'Estomac*, employé en 493 av. J.-C. par Ménénius Agrippa, pour ramener à Rome le peuple retiré sur le mont Sacré. Nous trouvons dans Cicéron le *Vieillard et les Trois Jeunes hommes;* dans Horace, le *Rat de ville et le Rat des champs*, le chef-d'œuvre de l'*apologue* dans l'antiquité. Enfin nous avons le recueil de Phèdre et celui d'Avianus (Ve siècle).

La France du moyen âge montre pour l'*apologue* un goût dont témoigne le *Roman du Renart* (1236); Rutebeuf nous donne la fable l'*Ane et le Chien;* la fable le *Renard et le Corbeau* est racontée avec naïveté et finesse dans la farce de l'*Avocat Pathelin* (XVe siècle). Au XVIe siècle, Guillaume Haudent et Guillaume Gueroult écrivent des fables qui ne sont pas sans mérite, mais dont le grand tort est de précéder de trop près celles de La Fontaine. Enfin nous arrivons au XVIIe siècle, et au poëte inimitable qui sut s'approprier tout ce qu'il imita, et confisquer, pour ainsi dire, le genre à son profit. « Nommer la fable, dit La Harpe, c'est nommer La Fontaine : le genre et l'auteur ne font plus qu'un. Phèdre, Esope, Pilpai, avaient fait des fables; il vient, et les prend toutes, et ces fables ne sont plus celles de Pilpai, d'Esope, de Phèdre : ce sont les fables de La Fontaine. Ajoutons à ce jugement celui de Lamennais. La sévère régularité de notre article perdra à cette longue citation; mais toutes les infractions sont permises quand il s'agit de La Fontaine : « La France, à cette époque, produisit un poëte auquel les autres nations, soit anciennes, soit modernes, n'en ont aucun à comparer : nous parlons de La Fontaine, cette fleur des Gaules, qui, dans l'arrière-saison, semble avoir recueilli tous les parfums du sol natal... Ses fables sont autant de petits drames où se révèle une merveilleuse connaissance de l'homme; car c'est l'homme qui agit, converse, sous le voile symbolique des êtres inférieurs, des animaux et des plantes mêmes. Le poëte vous le montre sous toutes ses faces, avec ses vices et ses vertus, ses touchantes sympathies, ses ridicules et ses instincts de bonté douce et compatissante. Du gracieux enjouement, du comique malin, dont une apparente bonhomie aiguise encore le trait, il s'élève jusqu'au pathétique, vous remuant à son gré, et en quelques vers vous associant à ses impressions diverses. Le sourire éclôt sur les lèvres, et l'instant d'après les yeux se mouillent de larmes. Qui a peint comme lui l'amitié, la tendresse naïve, la pitié secourable, le mouvement naturel d'un cœur qui se penche sur un autre cœur? *C'est proprement un charme*. Il ne retrace pas seulement les caractères, les passions, les mœurs, mais aussi les misères sociales, les injustices auxquelles l'habitude rend presque indifférent, il les fait détester; il proteste en faveur du faible contre l'abus de la force, en faveur de l'humanité contre ses oppresseurs. Héritier des vieilles traditions de liberté généreuse, lorsque tout ploie, il résiste encore, il conserve religieusement le sentiment du droit et le réveille de mille manières : il est vraiment le poëte du peuple. La nature l'attire également. Qui l'a mieux observée, mieux sentie? qui l'a revêtue de couleurs plus vraies, plus brillantes, plus suaves? C'est en lui qu'il faut admirer les ressources infinies, la variété inépuisable, le rhythme flexible, la richesse harmonique d'une langue qui se transforme pour tout exprimer, pour tout peindre avec une égale perfection. Il n'est pas un seul genre, ni presque une seule manie de style, dont il n'offre un modèle achevé. Tout s'y trouve : majesté, grandeur, énergie, élégance, délicatesse, ingénuité, beauté noble et décente,

Et la grâce plus belle encor que la beauté,

et ce je ne sais quoi d'onduleux dans son mouvement volage, de contours indécis, d'aérienne transparence, qui prête un corps à ce qui n'en a point. »

Dans le siècle suivant et dans le nôtre, La Fontaine a eu des successeurs, dont plusieurs, tout en restant très-loin du maître, ne manquent pas d'originalité. Nous citerons particulièrement, Lamotte, Florian, M. Viennet et M. Lachambaudie.

Les littératures étrangères nous offrent les noms de Passeroni, Pignotti et Bertola, en Italie; de Gellert, Lessing, Hagedorn, Lichtwer, Glein et Pfeffel, en Allemagne; de Gay et Dodsley, en Angleterre; de Thomas de Yriarte, en Espagne, et de Kriloff, en Russie. Ces fabulistes, à l'exception de Lessing, sont peu connus en France.

IV. — Quelles sont les règles de l'*apologue?* Il ne faut les demander ni à Aristote, dont l'autorité, dit l'*Encyclopédie moderne*, a complétement échoué sur ce point, ni à Boileau, qui, dans son code poétique, où figurent le madrigal et le sonnet, a tout simplement omis l'*apologue*. Rien de plus facile à expliquer que cette omission. L'*apologue* n'a pas attendu la révolution *romantique* pour s'affranchir de l'arbitraire des règles. Sous la plume de La Fontaine, il marche en liberté à la perfection; il l'atteint sans souci des poétiques; il ne se renferme pas dans un petit coin du domaine des lettres; il veut tout l'espace et s'y répand; il prend les caractères et les qualités de tous les genres, drame, récit, description, discours moral, etc.; il est devenu

Une ample comédie à cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers.

Boileau, qui sentait cette perfection et qui voyait cette liberté, ne pouvait que garder le silence. L'art du fabuliste consiste à bien choisir ses acteurs, c'est-à-dire à saisir d'instinct l'harmonie du rôle qu'il fait jouer, du langage qu'il fait tenir à tel ou tel animal, à telle ou telle plante, avec le caractère que semblent trahir en cet animal, en cette plante, les habitudes, les formes, et pour ainsi dire la physionomie. Ainsi, dans les *Animaux malades de la peste*, ce chef-d'œuvre dont le GRAND DICTIONNAIRE a développé toute les beautés, il est impossible de ne pas admirer, avec la vérité de l'allégorie et la perfection du dialogue, l'étonnante vraisemblance des mœurs.

— **Apologues.** « Es-tu de l'ambre? disait un sage à un morceau de terre odoriférante qu'il avait ramassé dans un bain : tu me charmes par ton parfum. — Je ne suis qu'une terre grossière, répondit-elle, mais j'ai séjourné quelque temps au milieu d'un bouquet de roses. »

⁂

Un jour le Feu, l'Eau et la Réputation, devant voyager ensemble, délibérèrent comment ils pourraient se retrouver, en cas qu'ils vinssent à se perdre. Le Feu dit : « Vous me trouverez où vous verrez de la fumée. » L'Eau dit : « Où vous verrez des lieux marécageux. — Et vous, dirent-ils à la Réputation, où vous rencontrera-t-on? — Moi, répondit celle-ci, quand une fois on m'a perdue, on ne me retrouve jamais. »

⁂

Jupiter distribuait les biens de la terre aux hommes; tous s'empressèrent à l'envi de réclamer ses bienfaits. Le poëte vint ensuite : « Je n'ai plus rien, dit le dieu. — O grand Jupiter! reprit le poëte, sera-t-il dit que ton enfant chéri sera privé de tes dons? — Je ne puis plus rien te donner sur le globe, les autres hommes le possèdent; mais l'Olympe te sera ouvert. »

SCHILLER.

⁂

La Vigne, plantée sur une colline aride et sablonneuse, se plaignait d'être forcée de porter des fruits exquis, tandis que le Roseau, planté au bord d'une eau courante, ne produisait qu'une hampe spongieuse. Une voix céleste lui dit : « Console-toi, le Roseau séchera et sera oublié, et tes fruits produiront une liqueur délicieuse, qui consolera les chaumières et réjouira les palais. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *aux gens de lettres.*

⁂

Après la mort de Conrart, que l'on peut regarder comme le fondateur de l'Académie française, un grand seigneur ignorant se présenta pour obtenir son fauteuil. Le savant avocat Patru détourna la compagnie d'un pareil choix par cet apologue : « Un ancien Grec avait une lyre admirable. Il s'y rompit une corde; au lieu d'en mettre une en boyau, il en voulut une d'argent, et la lyre, avec sa corde d'argent, perdit son harmonie. »

⁂

Louis XII aimait à composer des apologues. Anne de Bretagne, princesse altière et impérieuse, lui ayant répondu avec une certaine vivacité, il lui fit cet apologue : « A la création du monde, Dieu avait donné des cornes aux biches comme aux cerfs; mais les biches, fières de se voir la tête armée, prétendirent l'emporter sur les cerfs et même leur faire la loi. Dieu s'en fâcha, et, pour punir leur orgueil déplacé, leur ôta l'ornement qui le leur inspirait. Depuis ce temps, les biches sont sans cornes : songez-y, madame. »

⁂

Pluton trouvant les Furies trop vieilles, envoya Mercure sur la terre choisir trois femmes propres à remplir leurs fonctions. Au même instant, Junon disait à sa suivante Iris : « Il me faudrait trois filles parfaitement sévères et chastes; va donc me les chercher parmi les mortels. » Iris partit et revint seule. « Est-il possible! s'écria Junon; ô chasteté! ô vertu! — Déesse, repartit Iris, j'aurais pu vous amener trois filles parfaitement sévères et chastes, mais Mercure venait à l'instant de les enlever pour Pluton. »

⁂

François Ier, proche parent de Louis XII, auquel il devait succéder, abusait des droits qu'il avait à la couronne pour se livrer à de folles prodigalités. Le roi, croyant voir en lui l'impatience de régner, lui raconta l'*apologue* suivant : Un fils, voyageant avec son père, s'ennuyait de ne pas arriver. Il aperçut enfin la pointe d'une tour élevée sur une montagne. « Nous y voilà bientôt, s'écria-t-il avec joie. » Il se trompait; il fallut marcher encore longtemps. Ils n'arrivèrent même que sur la fin du jour. En entrant dans la ville, le père dit au jeune homme : « Mon fils, ne dites jamais que » vous êtes à la ville avant d'en avoir passé » les portes. »

⁂

Un chasseur ayant pris un jeune loup se mit dans la tête qu'il pourrait le civiliser, et transformer complétement son naturel. Quand il le crut bien apprivoisé, il voulut lui apprendre à lire. « Ecoute, lui dit-il, tu répéteras après moi ce que je dirai. » Et, ouvrant un alphabet et lui montrant la première lettre : « A, dit le chasseur. — A, reprend le louveteau. — Bon, s'écrie le chasseur, continuons : B — *Bée, Bée*, répète le loup, » et croyant entendre le bêlement des agneaux qui sortaient de la bergerie, il se précipite au dehors dans l'espoir de dévorer quelqu'un de la bande.

⁂

Un rustre en son buffet avait mis un fromage,
Lorsque par une fente il aperçoit un rat;
Vite il y fait entrer son chat,
Afin d'empêcher le dommage;
Mais notre mitis aux aguets
Mange le rat d'abord et le fromage après.

⁂

Le soc d'une charrue, après un long repos,
S'était couvert de rouille. Il voit passer son frère
Tout radieux, revenant des travaux.
« Forgé des mêmes bras, de semblable matière,
Lui dit-il, je suis terne, et toi poli, brillant :
Où pris-tu cet éclat, mon frère? — En travaillant. »

⁂

La Coulisse ayant monté
En pleine sécurité,
Se trouva fort dépourvue
Quand la baisse fut venue.
Pas d'argent, plus de crédit,
Pour payer point de répit.
Elle alla crier famine
Chez la Banque, sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelques sous pour tripoter
Jusqu'à la hausse nouvelle.
« Je vous paîrai, lui dit-elle,
Fin prochain, délai légal,
Intérêt et principal. »
La Banque n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
« Que faisiez-vous au temps haut?
Dit-elle à cette emprunteuse.
— Chaque jour, à tout venant
J'achetais, ne vous déplaise.
— Vous achetiez, j'en suis fort aise,
Eh bien! Vendez maintenant. »

P.-J. PROUDHON.

APOLTRONI, IE (a-pol-tro-ni) part. pass. du v. Apoltronir.

APOLTRONIR v. a. ou tr. (a-pol-tro-nir — rad. *poltron*). Rendre poltron, paresseux, insouciant. ‖ On dit aussi APOLTRONNER.

— Fauconn. Couper les ongles de derrière à un oiseau de proie, pour l'empêcher de donner la chasse au gros gibier.

S'apoltronir, v. pr. Devenir poltron, paresseux. Cet archaïsme a été employé par un écrivain contemporain : *Il n'est pas bon de dorloter son âme, de* S'APOLTRONIR *dans les habitudes timides du foyer*. (Chateaub.)

APOLTRONISSANT (a-pol-tro-ni-san) part. prés. du v. Apoltronir.

APOLYSE s. f. (a-po-li-ze — du gr. *apo*, loin de; *luô*, je lie). Anc. chir. Résolution des membres. ‖ Relâchement d'un bandage.

— Liturg. Dans l'Eglise grecque, Partie de la messe qui répond à l'*Ite missa est* de l'Eglise latine.

APOLYTIQUE s. m. (a-po-li-ti-ke — rad. *apolyse*). Liturg. Dans l'Eglise grecque, Oraison récitée par le prêtre à l'apolyse. ‖ Nom donné à des versets qui terminent les principales parties de l'office divin, et qui varient selon l'époque.

APOMAQUE adj. et s. m. (a-po-ma-ke — du gr. *apo*, loin de; *machê*, combat). Antiq. gr. Se disait des soldats qui, ayant fait leur temps de service, se trouvaient ainsi entièrement libérés.

— *Age apomaque*, Age où l'on devenait apomaque, où l'on était libéré du service militaire : *L'âge* APOMAQUE *était fixé à soixante ans révolus*. (Encycl.)

APOMASTOMES s. m. pl. Syn. de *apomatostomes*.

APOMATHÉSIE s. f. (a-po-ma-té-zî — du gr. *apo*, loin de; *manthanô*, j'apprends). Pathol. Oubli de ce qu'on avait appris, phénomène qui est souvent le précurseur d'une maladie.

APOMATOSTOMES s. m. pl. (a-po-ma-to-sto-me — du gr. *a* priv.; *pôma*, couvercle, et *stoma*, bouche). Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, renfermant les genres dont la coquille est dépourvue d'opercule. ‖ On dit aussi APOMASTOMES.

APOMÉCOMÈTRE s. m. (a-po-mé-ko-mè-tre — du gr. *apo*, loin de; *mêkos*, longueur; *metron*, mesure). Géom. Instrument qui sert à mesurer la distance des objets éloignés.

APOMÉCOMÉTRIE s. f. (a-po-mé-ko-mé-trî — rad. *apomécomètre*). Géom. Art de mesurer la distance des objets éloignés.

— Art milit. Art de mesurer une distance par les pas des hommes ou le mouvement des troupes.

APOMÉCYNE s. f. (a-po-mé-si-ne — du gr. *apomêkunô*, j'allonge). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, formé aux dépens des saperdes, et dont l'espèce type vit dans les Indes orientales.

APOMÉSOSTOME adj. (a-po-mé-zo-sto-me — du gr. *apo*, sur; *meson*, milieu, et *stoma*, bouche). Zool. Se dit des oursins dont la bouche n'est point placée au centre.

— s. m. pl. Section de la famille des échinides ou oursins, renfermant les espèces dont la bouche n'est pas centrale.

APOMORPHOSE s. f. (a-po-mor-fô-ze — du gr. *apo*, de; *morphôsis*, formation). Chim. Sorte de métamorphose organique.

APOMYTTOSE s. f. (a-po-mit-tô-ze — du gr. *apo*, loin; *muzô*, je ronfle). Méd. Spasme qui consiste dans un tremblement continuel de la tête, accompagné de ronflement, de gêne respiratoire, et d'expulsion de mucosités par les narines. ‖ On dit aussi APOMYSTOSE et APOMYCHTHOSE.

APOMYUS (c'est-à-dire qui chasse les *mouches*). Myth. gr. Surnom donné à Jupiter par les Eléens, en mémoire de ce qu'à leur prière il avait éloigné les mouches qui incommodaient Hercule pendant un sacrifice.

APONE adj. et s. (a-po-ne — du gr. *a* priv.; *ponos*, douleur). Méd. Se dit des remèdes propres à calmer les douleurs.

— s. f. Bot. Genre d'algues, de la tribu des batrachospermées.

APONÉVROGRAPHIE s. f. (a-po-né-vro-gra-fî — de *aponévrose*, et du gr. *graphô*, je décris). Anat. Description des aponévroses.

APONÉVROGRAPHIQUE adj. (a-po-né-vro-gra-fi-ke — rad. *aponévrographie*). Anat. Qui a rapport à l'aponévrographie.

APONÉVROLOGIE s. f. (a-po-né-vro-lo-jî — de *aponévrose*, et du gr. *logos*, discours). Anat. Traité des aponévroses.

APONÉVROLOGIQUE adj. (a-po-né-vro-lo-ji-ke — rad. *aponévrologie*). Anat. Qui a rapport à l'aponévrologie.

APONÉVROSE s. f. (a-po-né-vro-ze — du gr. *aponeurôsis;* de *apo*, indiq. changement; *neuron*, nerf, parce qu'on a longtemps considéré comme nerveuses les parties tendineuses). Anat. Membrane blanche, luisante, résistante, qui enveloppe les muscles, partage leurs fibres charnues et sert à les fixer aux os : APONÉVROSE *brachiale*. APONÉVROSE *fémorale*.

— **Encycl.** Les os ne suffiraient pas à donner aux muscles un point d'appui solide, il fallait aux fibres charnues des points d'insertion en dehors du squelette. Une enveloppe fibreuse, une sorte de toile flexible, élastique, résistante, se superpose à la couche musculaire la plus externe, et maintient les muscles dans la place qui leur est assignée; de cette enveloppe partent intérieurement des prolongements fibreux dont les plus résistants séparent les principaux groupes de muscles, les plus faibles pénétrant entre chaque muscle. Tous ces prolongements vont s'insérer aux os à travers les tissus, se confondent au niveau de leur insertion, soit avec les ligaments, soit avec les tendons, soit enfin avec le périoste, après avoir formé aux faisceaux charnus qui composent les muscles de véritables gaînes. Ces cloisons fibreuses constituent les *aponévroses d'enveloppe*, dont le feuillet superficiel se dédouble quelquefois en deux couches. Les *aponévroses* présentent une résistance d'autant plus grande qu'elles répondent à des muscles plus forts ou plus nombreux : autour des muscles de petite dimension, l'*aponévrose*, à peine visible, se confond avec le tissu cellulaire; les *aponévroses* résistantes fournissent, par la surface qui regarde le muscle, des points d'insertion aux fibres musculaires, elles sont en outre percées de trous pour donner passage aux nerfs et aux vaisseaux, qui de superficiels deviennent profonds ou réciproquement. De ces *aponévroses d'enveloppe* ou *aponévroses engaînantes*, doivent se distinguer les *aponévroses* dites *d'insertion*, qui ne sont pas autre chose que les tendons aplatis de certains muscles présentant eux-mêmes cette forme, comme les *aponévroses* des muscles obliques de l'abdomen (V. TENDON.) Enfin, certains muscles, comme le muscle droit abdominal, présentent une troisième espèce d'*aponévroses*, appelées *aponévroses d'intersection*, parce qu'elles interrompent la continuité du muscle, et le divisent en quelque sorte en plusieurs parties. Les *aponévroses* sont ordinairement formées de plusieurs ordres de fibres qui s'entre-croisent, obliques longitudinales et transversales. Ces fibres, qui appartiennent au tissu fibreux, donnent à l'*aponévrose* un aspect blanc nacré; quelquefois il s'y mêle du tissu élastique en quantité assez notable pour donner une couleur jaune à l'*aponévrose*.

Les *aponévroses d'insertion* et *d'intersection* n'ont pas, au point de vue organologique, une individualité distincte de celle des muscles qu'elles terminent ou dont elles font partie. Quant aux *aponévroses d'enveloppe*, les unes ont reçu le nom de *fascia* (V. ce mot), les autres ont retenu celui d'*aponévrose;* les principales, celles qu'on peut appeler *aponévroses-mères*, sont distinguées par des épithètes marquant les régions auxquelles elles appartiennent. Ce sont :

L'*aponévrose abdominale*, qui présente une partie médiane indivise appelée, *ligne blanche*, et des feuillets latéraux divergeant à droite et à gauche, comme les feuillets d'un livre, pour envelopper les muscles de l'abdomen; — l'*aponévrose cervicale*, qui s'étend de la base de la mâchoire au sternum et aux clavicules, et qui, simple sur la ligne médiane où elle présente une disposition analogue à la ligne blanche, se décompose de chaque côté en deux feuillets, l'un superficiel, l'autre profond; — l'*aponévrose orbitaire*, lame cellulo-fibreuse qui se porte de l'orbite dans l'épaisseur des paupières, des paupières vers le globe de l'œil, et de ce globe sur les muscles de l'œil, auxquels elle fournit des gaînes; — l'*aponévrose brachiale*, qui s'insère en haut à l'épine de l'omoplate; en bas, à l'olécrane et aux tubérosités externe et interne de l'humérus, et qui enveloppe tous les muscles du bras; — l'*aponévrose antibrachiale* ou *antébrachiale*, qui se continue avec la précédente, se confond en bas avec le bord supérieur des ligaments annulaires antérieur et postérieur du carpe, et qui envoie de nombreux prolongements au milieu des muscles de l'avant-bras; — l'*aponévrose dorsale du métacarpe*, lame fibro-celluaire très-mince qui continue le ligament annulaire postérieur du carpe; — l'*aponévrose palmaire*, qui a pour usage de fixer au-devant du métacarpe les tendons fléchisseurs des doigts; — les *aponévroses pelviennes*, qui constituent le plancher fibreux du bassin et fournissent des gaînes aux muscles de cette région; — les *aponévroses périnéales*, qui enveloppent les divers muscles de la région génito-urinaire; — l'*aponévrose crurale* ou *fémorale*, qui présente une très-grande analogie avec l'aponévrose brachiale, dont elle ne diffère que par des prolongements plus nombreux et une plus grande résistance; — l'*aponévrose jambière*, qui constitue pour les muscles de la jambe une enveloppe générale et très-résistante; — l'*aponévrose dorsale du pied*, qui ne diffère de l'aponévrose dorsale du métacarpe, dont elle est l'analogue, que parce qu'elle est plus résistante; — l'*aponévrose plantaire*, qui rappelle exactement le mode de conformation de l'aponévrose palmaire.

APONÉVROTIQUE adj. (a-po-né-vro-ti-ke — rad. *aponévrose*). Anat. Qui est relatif aux aponévroses : *Fibre* APONÉVROTIQUE. *Membrane* APONÉVROTIQUE. *Le tissu* APONÉVROTIQUE, *considéré sous le rapport de la constitution vitale, offre très-peu de sensibilité*. (Carrière.)

APONÉVROTOME s. m. (a-po-né-vro-to-me — rad. *aponévrotomie*). Chir. Instrument servant à diviser l'aponévrose abdominale dans l'opération de la taille au-dessus du pubis.

APONÉVROTOMIE s. f. (a-po-né-vro-to-mî — du gr. *aponeurôsis*, aponévrose; *tomê*, section). Anat. Dissection des parties aponévrotiques.

APONÉVROTOMIQUE adj. (a-po-né-vro-to-mi-ke — rad. *aponévrotomie*). Anat. Qui concerne l'aponévrotomie.

APONIE s. f. (a-po-nî — du gr. *a* priv.; *ponos*, douleur). Méd. Cessation des souffrances.

APONITROSE s. f. (a-po-ni-trô-ze — du gr. *apo*, sur; *nitron*, nitre). Chir. Action de saupoudrer de nitre une plaie, un ulcère.

APONOGÉTON s. m. (a-po-no-jé-ton — du gr. *aponos*, facile; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de la famille des saururées, renfermant cinq ou six espèces, toutes vivaces et aquatiques, et dont la plus remarquable est l'*aponogéton à deux épis*, que l'on cultive à cause de l'odeur agréable de ses fleurs. ‖ On dit aussi APOGÉTON.

APONUS, ville de la Gaule Cisalpine, non loin de *Patavium* (Padoue). Ses sources thermales *Aquæ Aponi*, ou *Patavinæ aquæ*, chantées par le poëte Claudien, avaient, dit-on, la propriété de chasser toutes les douleurs et même de rendre la parole aux muets. Auj. *Abano*.

APOPEMPTIQUES s. f. pl. (a-po-pain-pti-ke — du gr. *apo*, loin de; *pempô*, je quitte). Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on célébrait le départ présumé des dieux, lesquels étaient censés chacun retourner dans son propre pays. Elles consistaient surtout en processions.

— Par ext. Nom donné par les poëtes à des pièces de vers qu'ils adressaient à leurs amis sur le point de partir pour un long voyage. Ce mot a été employé par Horace et par Stace.

— Adjectiv. : *Fêtes* APOPEMPTIQUES. *Lorsqu'on reportait les idoles sur l'autel, on chantait les hymnes* APOPEMPTIQUES. (Rollin.)

APOPHANE adj. (a-po-fa-ne — du gr. *apo*, loin; *phainô*, je fais briller). Minér. Se dit des cristaux dans lesquels on peut, par les facettes, reconnaître la position du noyau, la direction ou la mesure des décroissements.

APOPHANITE s. m. (a-po-fa-ni-te — de *Apophane*, n. pr.). Hist. ecclés. Sectateur d'Apophane, hérésiarque du IIIe siècle et disciple de Manès.

APOPHASE s. f. (a-po-fa-ze — du gr. *apo*, loin; *phasis*, affirmation). Rhét. Dénégation; réfutation que l'on fait soi-même de ce qu'on vient de dire. ‖ Peu usité.

APOPHLEGMATIQUE adj. (a-po-flè-gma-ti-ke — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Qui fait saliver, qui fait cracher souvent et abondamment.

APOPHLEGMATISANT, ANTE adj. et s. m. (a-po-flè-gma-ti-zan — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Se disait des remèdes propres à favoriser l'expectoration : *Sirop* APOPHLEGMATISANT. *Potion* APOPHLEGMATISANTE. *Un* APOPHLEGMATISANT.

APOPHLEGMATISER v. a. ou tr. (a-po-flè-gma-ti-zé — du gr. *apo*, loin; *phlegma*, pituite). Anc. méd. Chasser les mucosités de la bouche.

APOPHLEGMATISME s. m. (a-po-flè-gma-ti-sme — rad. *apophlegmatisant*). Anc. méd. Action des apophlegmatisants; expectoration.

APOPHORÈTE s. m. (a-po-fo-rè-te — du gr. *apophora*, tribut). Antiq. rom. Nom que l'on donnait, à Rome, aux petits présents qu'on se faisait aux saturnales, et à ceux qu'envoyait à ses amis celui qui avait donné à ses frais des jeux publics.

APOPHRADE adj. (a-po-fra-de — du gr. *apophras*, *ados*, malheureux). Antiq. gr. Se disait des jours que l'on regardait comme malheureux, funestes : *Les jours néfastes des Romains répondaient aux jours* APOPHRADES *des Grecs*.

APOPHTHEGMATIQUE adj. (a-po-ftè-gma-ti-ke — rad. *apophthegme*). Qui appartient à l'apophthegme; qui ressemble à l'apophthegme.

APOPHTHEGME s. m. (a-po-ftè-gme — du gr. *apophthegma*, sentence; formé de *apo*, sur; *phtheggomai*, parler). Sentence, dit mémorable d'un personnage illustre : *Les* APOPHTHEGMES *des sept sages de la Grèce. Il faut se ménager dans la lecture des* APOPHTHEGMES, *pour ne se point soûler d'une viande trop nourrissante*. (D'Ablanc.) *Quelques savants ne goûtent que les* APOPHTHEGMES *des anciens*. (La Bruy.) *Vergniaud, qui avait tant de goût, s'exprimait autrement que par* APOPHTHEGMES *poétiques : il était simple et souvent naïf dans le langage privé*. (Ch. Nod.) *Il possédait cent dix-huit* APOPHTHEGMES, *tirés des anciens*. (Montesq.) *Le plus magnifique recueil d'*APOPHTHEGMES *est le livre des* Proverbes *de Salomon*. (Proudh.) *Royer-Collard usait et abusait de ses avantages, accoutumé qu'il était à donner à l'épigramme un tour d'*APOPHTHEGME. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Pensée, vérité exprimée d'une manière claire et concise : *Je ne puis achever mieux le portrait de Villars que par cet* APOPHTHEGME *de sa mère, qui ne cessait de lui dire : Mon fils, parlez toujours de vous au roi, et n'en parlez jamais à d'autres*. (St-Sim.) *Cette réflexion cache un grand sens sous des paroles simples; c'est un* APOPHTHEGME. (Grimod.) *Ensuite nous dirons, en manière d'*APOPHTHEGME, *que la passion est prodigue, et qu'aimer c'est donner*. (Th. Gaut.)

— Ironiquem. *Ne parler que par apophthegmes*. S'exprimer d'une manière sentencieuse et même un peu pédantesque : *Il allait s'enhardir à lui* PARLER PAR APOPHTHEGMES. (Scarron.) ‖ On dit dans le même sens, et d'une manière triviale, *cracher des apophthegmes*.

— **Syn. Apophthegme, adage, aphorisme**, etc. V. ADAGE.

Apophthegmes des rois et capitaines célèbres, par Plutarque. C'est le plus connu des traités moraux de Plutarque, celui qu'on met entre les mains des enfants dès qu'ils sont un peu familiarisés avec la langue grecque. Outre que la facilité du style le leur fait entendre sans beaucoup de peine, ils trouvent dans cette collection une foule de belles maximes qui, par leur brièveté, sont de nature à se graver aisément dans la mémoire. Le traité des *Apophthegmes* est l'histoire anecdotique de l'antiquité; il se divise en cinq parties principales : la première contient les paroles mémorables des rois de Perse et d'autres nations étrangères; la seconde, celle des rois et des tyrans de Sicile; la troisième, celle des rois de Macédoine et des successeurs d'Alexandre dans les quatre royaumes formés par le démembrement de son vaste empire; la quatrième, celles des capitaines grecs, athéniens, lacédémoniens et thébains; la cinquième, celles des anciens généraux et consuls de Rome, avec celles de César et du premier empereur, Auguste. Le livre est dédié à l'empereur Trajan. « Je vous offre, dit Plutarque, ce recueil de paroles mémorables; c'est un présent de peu de valeur, mais vous l'agréerez comme un témoignage de mon zèle. Il pourra vous être de quelque utilité en servant à vous faire connaître le caractère et les mœurs des grands hommes qui les ont proférées. Il est vrai que, dans un autre ouvrage, j'ai écrit les vies des rois, des législateurs et des capitaines les plus illustres de la Grèce et de Rome; mais dans la plupart de leurs actions, ils doivent beaucoup à la fortune, au lieu que les discours qu'ils ont tenus, les paroles qu'ils ont prononcées dans le cours de leurs entreprises, dans les événements, dans les passions qui les faisaient agir, sont comme autant de miroirs où l'on voit les dispositions de leur âme fidèlement représentées... Ce premier ouvrage, où les paroles des grands hommes sont mêlées au récit détaillé de leurs actions, demande un lecteur qui, avec la volonté de lire, en ait aussi le loisir. Mais dans celui-ci, j'ai présenté séparément leurs discours, comme les preuves, et pour ainsi dire les extraits de leur vie. Ainsi, cette lecture ne prendra point sur vos affaires, et vous pourrez, dans un tableau très-raccourci, voir peints au naturel plusieurs personnages illustres, dignes de vivre dans notre souvenir. »

A la suite du traité dont nous venons de parler figurent, dans les œuvres morales de Plutarque, deux autres petits recueils d'*apophthegmes* dont l'authenticité paraît douteuse, et qui contiennent seulement, le premier, les paroles mémorables des rois et des citoyens de Sparte; le second, celles des femmes lacédémoniennes.

APOPHTHORE s. m. (a-po-fto-re — du gr. *apo*, de; *phtheirô*, je détruis). Méd. Destruction du germe, avortement. ‖ Substance qui provoque l'avortement : *Les* APOPHTHORES, ou, adjectiv. les *substances* APOPHTHORES.

APOPHYGE s. f. (a-po-fi-je — du gr. *apo*, de; *phugê*, fuite). Archit. Endroit où le fût d'une colonne commence à sortir de sa base : *L'*APOPHYGE *était appelée autrefois source de la colonne*. ‖ Moulure en forme de petit cavet, qui réunit le fût de la colonne à la base et au chapiteau. ‖ Dans ce sens, on dit plutôt CONGÉ.

— Antiq. Anneau de fer, sorte de grande virole qu'on fixait à l'extrémité d'une pièce de bois pour l'empêcher de se fendre.

APOPHYLIE s. m. (a-po-fi-lî — du gr. *apo*, de; *phulon*, tribu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des galéruques, et renfermant trois espèces, qui vivent au Sénégal, au Cap de Bonne-Espérance et au Brésil.

APOPHYLLITE s. f. (a-po-fil-li-te — du gr. *apo*, hors de; *phullon*, feuille). Minér. Substance terreuse, en masse lamelleuse et en cristaux qui affectent des nuances très-variées : blanchâtre, grisâtre, gris verdâtre, rouge de chair, nacré, etc. : *L'*APOPHYLLITE *s'exfolie lorsqu'on la frotte sur un corps dur, ou qu'on la chauffe au chalumeau sur le charbon*. (Landrin.)

— **Encycl.** L'*apophyllite* a été ainsi nommée par Haüy, à cause de sa tendance à se diviser en petites lames, à s'exfolier. C'est un minéral, entièrement diaphane et incolore dans son état le plus parfait, souvent opaque et de couleur blanche, avec un bel éclat nacré; quelquefois coloré et affectant alors assez communément la couleur rouge de chair. L'*apophyllite* se présente fréquemment à l'état cristallisé, sous des formes qui dérivent du prisme droit à base carrée. Elle présente en outre les caractères suivants : sa pesanteur spécifique est 2,4; elle raye le verre et la chaux fluatée, mais très-légèrement; au chalumeau, elle se délite d'abord en feuillets, puis fond avec boursouflement en verre incolore ou en émail blanc, suivant la température du dard; elle laisse dégager de l'eau par la calcination; elle est soluble dans l'acide azotique avec formation de gelée blanche après un contact suffisamment prolongé.

L'*apophyllite* se compose de silice, de chaux, de potasse et d'eau; elle se trouve associée à plusieurs sortes de dépôts métallifères, particulièrement aux gîtes puissants de fer oxydulé de la Suède et de la Norvége, et aussi au grand amas de cuivre de Fahlun, en Suède; on la rencontre également dans les roches amygdaloïdes et basaltiques.

L'*apophyllite* a été longtemps désignée sous les noms d'*ichthyophthalme* et de *fischangenstein* : ces noms, qui signifient l'un et l'autre *œil de poisson*, rappelaient l'éclat nacré assez caractéristique dans ce minéral.

APOPHYSE s. f. (a-po-fi-ze — du gr. *apo*, de; *phusis*, croissance). Anat. Eminence qui s'élève à la surface d'un os et fait corps avec lui : APOPHYSE *odontoïde, coracoïde, coronoïde, basilaire, mastoïde, styloïde*, etc. APOPHYSES *articulaires. Pendant le premier âge, les* APOPHYSES *ne tiennent au reste de l'os que par une substance cartilagineuse*. (Focillon.) *Les* APOPHYSES *ne prennent véritablement ce nom que dans un âge adulte, alors qu'elles se soudent complétement et font corps avec l'os*. (Focillon.)

— *Apophyse épineuse*, Prolongement postérieur de chaque vertèbre s'effilant en forme d'épine. ‖ *Apophyses transverses*, Saillies des vertèbres qui se portent transversalement en dehors : chaque vertèbre a deux apophyses transverses. ‖ *Apophyses articulaires*, Eminences qui servent à l'articulation des vertèbres entre elles : il y en a quatre pour chaque vertèbre, deux supérieures, deux inférieures. ‖ *Apophyse odontoïde* (en forme de dent), Eminence de la seconde vertèbre cervicale ou axis, qui s'articule avec la première ou atlas. ‖ *Apophyse basilaire*, Angle inférieur de l'os occipital, présentant une surface rugueuse unie au corps du sphénoïde. ‖ *Apophyses d'Ingrassias* (du nom de l'anatomiste Ingrassias), Eminences triangulaires pointues de l'os sphénoïde; elles sont au nombre de deux. ‖ *Apophyses clinoïdes* (cli-

noïde, en forme de lit), Eminences que présente la face supérieure du corps du sphénoïde; elles sont au nombre de quatre, deux antérieures et deux postérieures, et laissent entre elles un espace triangulaire ayant à peu près la forme d'un lit. ‖ *Apophyses ptérygoïdes* (en forme d'aile), Eminences verticales, irrégulières, bifurquées, que présente la face inférieure du sphénoïde. ‖ *Apophyse cristagalli* (en forme de crête-de-coq), Eminence triangulaire que présente la face supérieure de l'os ethmoïde. ‖ *Apophyses orbitaires*, Saillies que présente l'arcade orbitaire du coronal ou frontal; il y en a quatre, deux pour chaque arcade orbitaire, une interne et une externe. ‖ *Apophyse zygomatique*, Longue *apophyse* qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en avant pour s'articuler avec l'os malaire. ‖ *Apophyse mastoïde* (en forme de mamelon), Eminence arrondie que présente l'os temporal à sa partie postérieure et inférieure. ‖ *Apophyse styloïde* (en forme de stylet), Eminence grêle, allongée, que présente la face inférieure du rocher; éminence arrondie que l'on observe à l'extrémité carpienne du radius et du cubitus. ‖ *Apophyse vaginale* (de *vagina*, gaine), Saillie qui engaîne à sa base l'*apophyse* styloïde du rocher. ‖ *Apophyse palatine*, Eminence triangulaire que présente la face interne ou nasopalatine de l'os maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse montante*, Lame quadrilatère, verticale, appartenant également au maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse malaire*, Autre *apophyse* du maxillaire supérieur, qui s'articule avec l'os malaire. ‖ *Apophyse ptérygoïdienne*, Apophyse de l'os palatin, ainsi nommée parce qu'elle est enclavée dans la bifurcation de l'*apophyse* ptérygoïde. ‖ *Apophyse sphénoïdale*, Apophyse de l'os palatin qui s'articule par une facette avec le sphénoïde. ‖ *Apophyse géni* ou *génienne* (de *geneion*, menton), Petite *apophyse* située à la face linguale de l'os maxillaire inférieur. ‖ *Apophyse coronoïde*, Eminence triangulaire que présente le bord supérieur ou dentaire du maxillaire inférieur; *apophyse* située à l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Apophyse coracoïde* (en forme de bec de corbeau), Apophyse qui termine en dehors le bord supérieur ou cervical de l'omoplate. ‖ *Apophyse acromiale* ou *acromion*, Apophyse volumineuse de forme ovoïde, appartenant également à l'omoplate.

— Dans le langage ordinaire, Toute éminence, toute tubérosité des parties osseuses : *Trouvez un homme qui ne s'ankylose à ce métier ni les genoux, ni les* APOPHYSES *du bassin?* (Balz.) *Sa face blême, couronnée de cheveux d'un blond ardent, n'avait de remarquable que l'énorme saillie des* APOPHYSES. (Ch. Nod.)

— Bot. Renflement charnu ou bourrelet circulaire placé quelquefois au sommet du pédicule de l'urne dans plusieurs mousses. ‖ Excroissance très-dure et irrégulière qui vient sur une partie quelconque, mais plus souvent sur le corps ligneux.

APOPHYSÉ, ÉE adj. (a-po-fi-zé — rad. *apophyse*). Qui est muni d'une apophyse.

APOPHYSIFORME adj. (a-po-fi-zi-for-me — de *apophyse*, et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une apophyse.

APOPLANÈSE s. f. (a-po-pla-nè-ze — du gr. *apoplanêsis*, action de tromper). Méd. Déviation des humeurs.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, renfermant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

APOPLECTIQUE adj. (a-po-plè-kti-ke — rad. *apoplexie*). Qui appartient, qui a rapport à l'apoplexie : *Disposition, complexion* APOPLECTIQUE. *Sommeil* APOPLECTIQUE. *Symptômes* APOPLECTIQUES. *L'abbé Birotteau, petit homme court, de constitution* APOPLECTIQUE, *avait déjà subi plusieurs attaques de goutte.* (Balz.) *Une hébétude vague éteignit son regard, il devait garder à jamais les traces indélébiles de l'attaque de paralysie* APOPLECTIQUE *à laquelle il avait échappé.* (Ch. Nod.) *Il y a plus de moines et de financiers* APOPLECTIQUES *que de paysans.* (***)

L'un, riche abbé, prélat à l'œil lubrique,
Au menton triple, au col *apoplectique*...
VOLTAIRE.

— Qui est disposé à l'apoplexie, ou qui en a déjà été attaqué : *Vieillard* APOPLECTIQUE.

— *Caillot apoplectique*, Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché, et qui caractérise l'apoplexie.

— Substantivem. Personne sujette à l'apoplexie : *Les* APOPLECTIQUES *ne sauraient être trop sobres.* ‖ On le dit aussi, mais rarement, des remèdes propres à prévenir, à combattre l'apoplexie . *Un excellent* APOPLECTIQUE.

— Par ext. Qui produit, qui offre des symptômes analogues à ceux de l'apoplexie : *La colère était rare chez cet homme, mais terrible,* APOPLECTIQUE. (Balz.)

APOPLEXIE s. f. (a-po-plè-ksi — du gr. *apo*, indiquant augmentat.; *plesso*, je frappe). Méd. Affection cérébrale caractérisée par l'abolition subite et plus ou moins complète du mouvement, du sentiment, de l'intelligence, sans que la respiration et la circulation soient suspendues : *Attaque d'*APOPLEXIE. *Etre frappé d'*APOPLEXIE. *Tomber en* APOPLEXIE. *M. le premier président a eu une manière d'*APOPLEXIE; *sa bouche est demeurée un peu tournée.* (Mme de Coulanges.) *La princesse de Conti est tombée en* APOPLEXIE. (Mme de Sév.) *Le 1er février, il fut frappé d'*APOPLEXIE *et mourut le 3, sans avoir eu aucune connaissance dans tout cet espace de temps.* (Fonten.) *Je fus saisi d'un vertige, comme un homme qui tombe en* APOPLEXIE. (J.-J. Rouss.) *Lucile m'annonça que mon père avait été emporté d'une attaque d'*APOPLEXIE. (Chateaub.) *Rarement une attaque d'*APOPLEXIE *est unique.* (Ratier.)

Il a souffert le choc de deux *apoplexies*.
REGNARD.

Je fais courir le bruit que d'une *apoplexie*
Le bonhomme surpris a quitté cette vie.
MOLIÈRE.

— *Apoplexie foudroyante*, Celle qui frappe subitement de mort. ‖ *Apoplexie sanguine*, Apoplexie proprement dite, caractérisée anatomiquement par l'hémorragie encéphalique. ‖ *Apoplexie séreuse* ou *pituiteuse*, Apoplexie qui ne présente d'autre lésion qu'un épanchement de sérosité dans l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux. ‖ *Apoplexie nerveuse*, Nom donné à l'*apoplexie* qui ne présente pas de lésion matérielle appréciable. ‖ *Apoplexie des nouveaux-nés*, État de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux.

— Par anal. Nom générique donné à toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque. Le nom de l'organe fournit la désignation spécifique. C'est ainsi qu'on dit : *apoplexie cérébrale; apoplexie pulmonaire; apoplexie musculaire; apoplexie du cœur, du foie, de la rate, de l'utérus, du placenta*, etc. ‖ Nom générique, donné autrefois par analogie avec les symptômes de l'*apoplexie* proprement dite, d'une part, à presque tous les cas de mort subite et notamment à ceux qui sont dus à la rupture d'un anévrysme; d'autre part, aux états comateux qui surviennent dans certaines maladies.

— Fig. Suspension momentanée d'action, d'énergie : *Il s'était approprié mille petites recettes contre les soudaines* APOPLEXIES *de son esprit et de son cœur.* (Balz.)

— **Encycl.** A proprement parler, le nom d'*apoplexie* devrait être réservé à toute maladie qui frappe soudainement et peut causer une mort subite. Autrefois, en effet, alors que le diagnostic médical ne donnait pas les résultats précis qu'il fournit aujourd'hui, le plus grand nombre des morts subites était attribué à l'*apoplexie*. Actuellement cette dénomination est réservée à une maladie caractérisée par la perte subite du mouvement et du sentiment, et amenant souvent une mort rapide. La cause prochaine de cette redoutable affection est ordinairement un épanchement de sang (d'où le nom d'*apoplexie sanguine*), soit dans la substance même du cervelet (apoplexie cérébrale), dans les ventricules (apoplexie ventriculaire), dans les membranes d'enveloppe (apoplexie méningée), soit enfin dans le cervelet (apoplexie cérébelleuse). Cependant l'épanchement d'un liquide simplement séreux dans la cavité du crâne, produisant une série de symptômes la plupart du temps semblables à ceux que produit l'*apoplexie sanguine*, par analogie, la maladie caractérisée par l'épanchement séreux a pris le nom d'*apoplexie séreuse*. De même, l'ensemble des mêmes symptômes se reproduisant sans lésion anatomique visible a reçu la dénomination d'*apoplexie nerveuse*. Par une analogie d'une autre espèce, on a appelé *apoplexies*, mais tout à fait improprement, plusieurs maladies que caractérisent des symptômes fort divers, et différents d'ailleurs de ceux de l'*apoplexie cérébrale*, mais qui sont ordinairement occasionnées par la congestion ou réplétion sanguine de différents organes susceptibles d'éprouver ce genre de lésion : c'est ainsi qu'on a créé les expressions d'*apoplexie pulmonaire, musculaire, du cœur, du foie, de la rate, de l'utérus*. Toutefois, le nom d'*apoplexie* est ordinairement réservé à l'hémorragie cérébrale interstitielle. Nous nous appliquerons à faire connaître plus spécialement cette dernière forme, comme étant la plus connue, la plus commune et la plus redoutée.

I. — APOPLEXIE SANGUINE CÉRÉBRALE. *Causes.* Exceptionnellement, les enfants peuvent être atteints d'*apoplexie cérébrale;* mais, en règle générale, cette maladie ne se montre que chez les sujets qui ont dépassé l'âge de trente ans; elle est assez commune de cinquante à soixante, et plus fréquente encore de soixante à soixante-dix. Elle se montre plus souvent chez les hommes que chez les femmes, et frappe le plus ordinairement les hommes doués de la constitution dite *apoplectique*. C'est aux traits suivants qu'on reconnaît cette prédisposition spéciale : les individus apoplectiques ont le cou court, un certain embonpoint, la tête grosse, la face injectée et les signes ordinaires de la pléthore sanguine. Certaines conditions disposent encore à l'*apoplexie*, ce sont : une constipation habituelle, de mauvaises digestions, le sommeil après le repas, la suppression du flux hémorroïdal, une émotion violente, des travaux intellectuels excessifs, des changements brusques de température, une tumeur formant obstacle à la circulation, l'hypertrophie du cœur et d'autres états organiques, enfin les excès d'aliments échauffants, et surtout des alcooliques. L'hérédité constitue aussi une cause prédisposante de la plus haute importance.

— *Symptômes et signes de l'affection.* L'*apoplexie* se produit à des degrés fort divers, depuis un simple affaiblissement ou une interruption passagère dans le mouvement et la sensibilité, jusqu'à la mort subite. Lorsque l'épanchement de sang est considérable et instantané, et qu'il déchire tout d'un coup une vaste portion du cerveau, et surtout les parties centrales, le nœud de la vie est pour ainsi dire brusquement tranché; la victime tombe frappée d'*apoplexie foudroyante*. Il peut, à un degré moins avancé, rester quelques signes de vie; l'intelligence, le mouvement, la sensibilité elle-même sont complétement abolis; la respiration persiste seule, embarrassée, bruyante; la face peut être gonflée, rouge ou violacée, mais souvent aussi elle est d'une pâleur livide; une écume épaisse et blanchâtre s'échappe de la bouche, des évacuations involontaires ont lieu, et la mort ne se fait pas attendre plus de quelques heures. L'hémorragie cérébrale est souvent précédée de symptômes de congestion habituelle ou momentanée, tels que des étourdissements, des vertiges, de la pesanteur de tête, de la somnolence, et une lenteur particulière dans l'action de l'intelligence et des sens. Mais quelles qu'aient été la durée et la violence de ces symptômes précurseurs, le début de l'*apoplexie* est toujours brusque. Les malades sont frappés de perte subite de connaissance avec abolition du mouvement, et souvent aussi de la sensibilité dans l'un des côtés du corps (hémiplégie). D'autres fois, cependant, cette paralysie met un certain temps à envahir les membres. On observera aussi quelquefois de la contracture, ou des tremblements dans les membres frappés de paralysie. Plus tard, la respiration s'embarrasse, la peau se couvre d'une sueur froide et visqueuse, les malades tombent dans le sommeil comateux, et enfin, après trois ou quatre jours, ils succombent aux progrès de l'hémorragie. L'aspect du malade atteint d'*apoplexie* est fort caractéristique, et nous allons en donner les principaux traits. Ordinairement, toute une moitié du corps reste pendant longtemps privée de mouvement et de sensibilité, et le côté frappé de paralysie est toujours opposé à l'hémisphère cérébral qui est le siége de l'épanchement, ce qui provient de l'entre-croisement des nerfs au niveau du bulbe de la moelle. Un contraste complet existe entre les deux parties du visage, dont l'une est immobile, tandis que l'autre se contracte en grimaçant. La commissure des lèvres est tirée et abaissée du côté sain; la joue paralysée se laisse distendre par le souffle de l'expiration, de manière à imiter le mouvement labial d'un fumeur de pipe. L'œil est terne et chassieux, mais rarement paralysé; la langue, sortie de la bouche, s'incline du côté paralysé; le bras est complétement immobile et pend au long du corps; la jambe du même côté peut quelquefois être soulevée par un violent effort. La sensibilité est abolie à des degrés variables, et ce n'est que dans les cas graves que l'insensibilité s'étend aux fonctions sensoriales. La déglutition est quelquefois gênée, la digestion toujours lente, la constipation opiniâtre. Les sujets encore jeunes peuvent guérir complétement de cette affection. Dans ce cas, la paralysie, après avoir duré un temps plus ou moins long, se dissipe peu à peu en abandonnant d'abord le membre inférieur, puis le bras et la face. Mais il arrive souvent que la paralysie ne se dissipe pas complétement et qu'il reste dans les membres un grand affaiblissement, parfois une diminution de sensibilité. Presque toujours l'intelligence s'affaiblit, la mémoire devient nulle, la faculté d'exprimer les idées est profondément altérée; les malades ne retrouvent que certains mots à l'exclusion des autres, et perdent quelquefois complétement l'usage de certaines parties du discours, par exemple des substantifs, des adjectifs, etc. Ce singulier phénomène est souvent invoqué par les partisans de la phrénologie, comme une preuve de la localisation des facultés. A la paralysie persistante peut se joindre la démence complète. Enfin, les malades attaqués une première fois d'*apoplexie* restent exposés à des récidives presque inévitables. Nous avons dit cependant qu'il était quelques cas qui ne présentent pas une sérieuse gravité. Il n'y a dans ces attaques légères qu'un simple affaiblissement ou une interruption passagère du mouvement et de la sensibilité. C'est le *coup de sang* ou *congestion cérébrale apoplectiforme*.

Après la mort des personnes qui ont succombé à l'*apoplexie*, on peut, par la dissection cadavérique, se rendre compte des désordres intérieurs. Le siége de la maladie est, ainsi que nous l'avons dit, dans les diverses parties du cerveau, et c'est en examinant cet organe qu'on trouve, soit la sérosité épanchée dans les *apoplexies séreuses*, soit dans les *apoplexies sanguines*, un ou plusieurs foyers hémorragiques remplis d'un sang ordinairement en caillot. C'est dans les ventricules, ou vers le centre de l'encéphale, que l'on trouve l'épanchement; rarement à la surface des circonvolutions. Comme chacune des parties de l'encéphale préside à une fonction déterminée, on a pensé que, d'après les symptômes observés pendant la vie, on pourrait préciser la partie du cerveau qu'affecte l'hémorragie. Les célèbres expériences de M. Flourens sur les fonctions des différentes parties de l'encéphale permettraient peut-être d'arriver à un diagnostic précis de l'*apoplexie*. Voici comment s'exprime à ce sujet le célèbre physiologiste, dans une communication faite à l'Académie des sciences, en 1860 : « J'ai fait voir, par mes expériences, que l'encéphale pris en totalité se compose de trois parties essentiellement, c'est-à-dire fonctionnellement distinctes : 1° le cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux), siége de l'intelligence; 2° le cervelet, siége du principe qui coordonne, qui équilibre les mouvements de locomotion; 3° la moelle allongée, ou plus exactement le point de cette moelle que je nomme point ou nœud vital, siége du principe même de la vie. De là trois classes d'*apoplexies* : les *apoplexies cérébrales*, les *apoplexies cérébelleuses*, et les *apoplexies bulbaires* ou de la moelle allongée. Les symptômes ne sont que les fonctions troublées; les fonctions une fois connues, rien de plus facile que de remonter des symptômes à l'organe lésé. L'intelligence perdue marque le siége de l'*apoplexie* dans le cerveau proprement dit; l'équilibration des mouvements de locomotion perdue marque le siége de l'*apoplexie* dans le cervelet; la mort soudaine marque le siége de l'*apoplexie* dans le nœud vital (*apoplexie foudroyante*), bien que la mort puisse cependant dépendre aussi d'un certain degré de lésion avancée des autres parties de l'encéphale. » M. Flourens convient toutefois que les éléments de la maladie ne sont pas toujours aussi faciles à déterminer : des lésions inégales et multiples dans diverses parties du cerveau forment un obstacle inévitable qui s'oppose à la précision du diagnostic. Au reste, cette distinction a plus d'importance en physiologie qu'en médecine, et il serait ici plus essentiel de distinguer avec soin l'*apoplexie sanguine* de toutes les autres maladies qui peuvent être confondues avec elle. On peut, en effet, prendre pour une *apoplexie sanguine*, et réciproquement, l'*apoplexie séreuse*, qui se présente souvent sous un aspect presque identique, la congestion cérébrale, l'encéphalite, l'empoisonnement alcoolique et certaines syncopes connues sous le nom d'*apoplexies nerveuses*. Il est bien, parmi ces maladies, des formes types qui ne permettent pas d'indécision, mais il existe un grand nombre de formes mixtes dont le diagnostic présente de sérieuses difficultés : au point de vue du traitement cependant, il serait important d'éviter la confusion.

— *Traitement et secours à donner.* On regarde depuis longtemps la saignée, dans les cas d'*apoplexie*, comme d'une urgente nécessité. Cette idée, développée sous l'influence des doctrines qui ont régné dans la médecine au commencement de ce siècle, s'est accréditée auprès du vulgaire au point qu'on fait de cette pratique une condition absolue de succès. Cependant, des exemples déjà très-nombreux ont appris aux praticiens que dans une foule de circonstances, non-seulement les saignées n'étaient pas favorables, mais encore qu'elles semblaient très-nuisibles; déjà même quelques médecins très-recommandables, à l'exemple du professeur Trousseau, ont complétement abandonné la saignée. C'est qu'en effet si, dans des cas trop nombreux, il est impossible de distinguer de l'*apoplexie sanguine* l'*apoplexie séreuse*, qui se développe sous l'influence de causes complétement opposées à celles qui donnent lieu à l'hémorragie cérébrale, il est au moins prudent de préciser le diagnostic avant d'avoir recours à une pratique qui serait dangereuse dans le cas d'*apoplexie séreuse*. Si, d'autre part, suivant M. le professeur Trousseau, on doit confondre la congestion cérébrale apoplectiforme avec une attaque d'épilepsie, ce sera un motif nouveau d'user de prudence. Toutefois, si le diagnostic est précis, et qu'on ait affaire à une *apoplexie sanguine*, ou à l'encéphalite, on doit mettre en œuvre des moyens énergiques, et donner au malade de prompts secours : l'exposer dans un lieu frais, la tête élevée et couverte de compresses d'eau froide renouvelée; tenir les pieds très-chaudement et y ramener la sensibilité à l'aide de sinapismes; conjurer les conséquences de l'hémorragie par l'emploi raisonné de la saignée du bras, ou des sangsues et des ventouses derrière les oreilles, tels sont les premiers moyens à employer. Les laxatifs légers, les lavements purgatifs, les dérivatifs et un régime sévère pourront ensuite être avantageusement employés; enfin on oppose les moyens médicaux propres à dissiper la paralysie persistante. (V. PARALYSIE.) Les préparations arsénicales ont été vantées, dans ces derniers temps, comme propres à prévenir les *apoplexies* imminentes et à préserver des récidives. Ce moyen paraît en réalité préférable aux saignées dites de précaution, qui amènent une habitude dangereuse dont le bénéfice est douteux.

II. — APOPLEXIE SÉREUSE. Cette forme est caractérisée par l'épanchement de sérosité dans le cerveau; mais la distinction entre l'*apoplexie séreuse* et l'*apoplexie sanguine* n'est pas toujours facile pendant la vie. Les anciens cependant avaient précisé certaines différences entre deux formes d'apoplexie qu'ils appelaient chaude et froide. Les médecins du XVIIIe siècle prétendaient reconnaître ces deux sortes d'*apoplexie* : à la turgescence de la face, à la plénitude du pouls; dans l'*apoplexie sanguine*, ils opposaient l'inertie générale, le ralentissement de la circulation, la pâleur de la physionomie, la faiblesse et la lenteur du pouls, l'état saburral de la langue, et donnaient ces caractères à l'*apoplexie séreuse*. Toutefois, dans la pratique, cette distinction présente souvent les plus grandes difficultés, et cependant les deux formes d'*apoplexies* réclament un traitement différent. Dans les cas d'*apoplexie séreuse* bien constatée, on aura recours aux moyens suivants : élever la tête, appliquer sur le front des compresses froides; des sinapismes aux jambes, mais point d'émissions sanguines; de préférence, au contraire, des toniques reconstituants, les préparations ferrugineuses, par exemple; enfin on emploiera les vésicatoires comme révulsifs et l'émétique contre l'embarras gastrique.

APOPNIXIE s. m. (a-pop-ni-ksî — du gr. *apo*, sur; *pnigo*, je serre). Méd. Sentiment de suffocation.

APOPOMPÉE s. f. (a-po-pon-pé — du gr. *apo*, loin de; *pempo*, j'envoie). Nom donné à la victime que les juifs chargeaient de malédictions, et qu'il chassaient dans le désert à la fête des expiations. C'était un bouc, que le grand prêtre chargeait des iniquités d'Israël. V. BOUC ÉMISSAIRE, t. II, p. 1043.

APOPOMPÉEN, ENNE adj. (a-po-pon-pé-ain — du gr. *apo*, loin de; *pempo*, j'envoie). Antiq. gr. Epithète de plusieurs dieux protecteurs, qui détournaient les maux dont les mortels étaient menacés : *Jupiter, Apollon, Hercule* APOPOMPÉEN. *Minerve* APOPOMPÉENNE. ‖ On disait aussi APOTROPÉEN.

APOPSYCHIE s. f. (a-po-psi-kî — du gr. *apo*, loin de; *psuchê*, âme). Méd. Défaillance, évanouissement.

APOPTOSE s. f. (a-po-ptô-ze — du gr. *apo*, de; *piptô*, je tombe). Méd. Relâchement, chute d'un bandage.

APORE s. m. (a-po-re — du gr. *a* priv.; *poros*, passage). Mathém. Problème dont la solution est regardée comme impossible : *La quadrature du cercle, la trisection de l'angle, sont des* APORES. ‖ On l'appelait aussi APORISME.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, du groupe des porte-aiguillon, renfermant un petit nombre d'espèces indigènes.

— Bot. Genre de la famille des orchidées et de la tribu des dendrobiées, renfermant quelques espèces épiphytes, qui croissent dans les forêts de l'Inde.

— Polyp. Se dit adjectiv. des madrépores où l'on trouve toujours réunis une muraille bien complète et un appareil cloisonnaire très-développé : *Les madrépores* APORES *sont ceux dont le polypier est le plus développé.* (Milne Edw.)

APORÉTIQUE adj. et subst. (a-po-ré-ti-ke — du gr. *aporein*, douter). Philos. anc. Nom donné à la doctrine sceptique de Pyrrhon et à ceux qui la professaient.

— **Encycl.** Diogène Laërce nous apprend que les disciples de Pyrrhon, appelés pyrrhoniens du nom de leur maître, étaient aussi nommés, eu égard au principe qu'ils suivaient, *zététiques, sceptiques, éphectiques*, et enfin *aporétiques*. Ces quatre noms correspondaient aux quatre états successifs de leur esprit. Le premier nous les fait connaître comme chercheurs : ils poursuivent la science; le second, comme examinateurs : ils comparent, étudient; le troisième, comme en suspens : c'est l'état d'équilibre intellectuel qui suit la recherche infructueuse; le quatrième enfin, comme douteurs : c'est la négation systématisée de toute certitude.

APORHÉTINE s. f. (a-po-ré-ti-ne — du gr. *apo*, de; *rêtinê*, résine). Chim. Résine noire et brillante que l'on extrait de la racine de rhubarbe.

APORHINE s. m. (a-po-ri-ne — du gr. *apo*, loin de; *rhin*, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, du groupe des charançons, renfermant une seule espèce, qui vit en Océanie.

APORIE s. f. (a-po-rî — du gr. *a* priv.; *poros*, passage). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *dubitation*.

APORISME s. m. V. APORE.

APOROBRANCHE adj. (a-po-ro-bran-che — du gr. *aporos*, chétif; *bragchia*, branchies). Ichth. Se dit des poissons dont les branchies sont peu développées, peu apparentes.

— s. m. pl. Syn. de *ptéropodes*.

APOROCÉPHALE adj. (a-po-ro-sé-fa-le — du gr. *aporos*, chétif, indécis; *kephalê*, tête). Entom. Se dit des insectes dont la tête est peu distincte du corps.

— s. m. pl. Ordre de la classe des annélides, renfermant les espèces dont la tête ne présente pas de pore, en forme de ventouse, destiné à la locomotion.

APOROSE s. f. (a-po-rô-ze — du gr. *aporos*, difficile). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, et renfermant deux espèces, qui vivent, l'une aux Canaries, l'autre à la Réunion.

— Bot. Genre de plantes peu connu, et rangé par les uns dans les urticées, par les autres, dans les artocarpées, à côté des cécropies. La seule espèce qu'il renferme est un arbrisseau, qui croît au Japon.

APORRHAXIS s. f. (a-por-ra-ksiss — du gr. *apo*, loin; *arassô*, je heurte). Antiq. gr. Sorte de jeu de paume qui consistait à lancer la balle contre terre avec assez de force pour lui faire faire plusieurs bonds.

APORRHÉE s. f. (a-por-ré — du gr. *apo*, de; *rheô*, je coule). Phys. Exhalaison gazeuse, sulfureuse, par les pores de la terre.

— Anc. méd. Chute des cheveux.

APORRHINOSE s. f. (a-por-ri-nô-ze — du gr. *apo*, hors; *rhin*, *rhinos*, nez). Pathol. Ecoulement par les narines.

APOSCHASIE s. f. (a-po-ska-zî — du gr. *apo*, loin; *schazô*, j'abats). Chir. Incision, scarification.

APOSÉPÉDINE s. f. (a-po-sé-pé-di-ne — du gr. *aposêpestai*, se corrompre). Chim. Nom donné par Braconnot à la leucine impure.

APOSEPSIE s. f. (a-po-sè-psî — du gr. *apo*, de; *sêpô*, je putréfie). Méd. Fermentation putride.

APOSÉRIDE s. f. (a-po-sé-ri-de — du gr. *apo*, loin de; *séris*, laitue). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des chicoracées, renfermant une seule espèce.

APOSIE s. f. (a-po-zî — du gr. *a* priv.; *posis*, action de boire). Méd. Diminution de la soif.

APOSIOPÈSE s. f. (a-po-zi-o-pè-ze — du gr. *apo*, de; *siôpaô*, je me tais). Rhét. Figure nommée plus ordinairement RÉTICENCE : *Le quos ego de Virgile est une* APOSIOPÈSE.

APOSITIE s. f. (a-po-zi-tî — du gr. *apo*, loin; *sitos*, blé, aliment). Méd. Défaut d'appétit; dégoût pour les aliments.

APOSITIQUE adj. (a-po-zi-ti-ke — rad. *apositie*). Méd. Qui détruit l'appétit, dégoûte des aliments.

APOSKÈME s. m. (a-po-skè-me — du gr. *aposêptô*, je tombe sur). Anc. méd. Afflux de liquides ou d'humeurs sur une partie du corps. ‖ On disait aussi APOSKEPSIE.

APOSKÉPARNISMOS s. m. (a-po-ské-par-ni-smoss — du gr. *apo*, de; *skeparnon*, hache). Anc. chir. Plaie du crâne avec enlèvement de substance.

APOSKEPSIE s. f. APOSKÈME.

APOSMODATIQUE adj. (a-po-smo-da-ti-ke — du gr. *apô*, loin de; *osmê*, odeur). Pharm. Propre à nettoyer les dents : *Poudre, eau* APOSMODATIQUE.

APOSPASME s. m. (a-po-spa-sme — du gr. *apo*, de; *spao*, je tire). Chir. Déchirure, solution de continuité dans les ligaments.

APOSPASTIQUE adj. (a-po-spa-sti-ke — du gr. *apo*, hors; *spaô*, je tire). Méd. Se dit des remèdes révulsifs ou dérivatifs.

APOSPHACÉLÉSIS s. f. (a-po-sfa-sé-lé-ziss — du gr. *apo*, de; *sphakelos*, mortification). Méd. Gangrène qui survient dans les plaies et les fractures par l'action d'un bandage trop serré.

APOSPHAGME s. m. (a-po-sfa-gme — du gr. *apo*, de; *sphazô*, je fais couler). Méd. Ecoulement fétide.

APOSPHRAGISME s. m. (a-po-sfra-ji-sme — du gr. *apo*, sur; *sphragisma*, empreinte). Antiq. Dessin ou empreinte d'un anneau à cachet.

APOSPONGISME s. m. (a-po-spon-ji-sme — du gr. *apo*, de; *spoggizô*, j'éponge). Méd. Action d'éponger, soit pour nettoyer les plaies, soit pour calmer les démangeaisons.

APOSTALAGME s. m. (a-po-sta-la-gme — du gr. *apo*, de; *stalagma*, goutte). Liqueur douce et sucrée que rend le raisin non encore pressé. Syn., dans ce sens, de *mère-goutte*.

— Méd. Amas de pus loin du point primitif d'inflammation, et formant un abcès dangereux.

APOSTANT (a-po-stan) part. prés. du v. Aposter.

APOSTASE s. f. (a-po-sta-ze — du gr. *apo*, hors; *staô*, je me tiens). Méd. Formation d'un abcès, mot employé par quelques auteurs comme syn. d'*apostème*.

APOSTASIACÉ, ÉE adj. (a-po-sta-zi-a-sé — rad. *apostasie*). Bot. Qui ressemble à l'apostasie. ‖ On dit aussi APOSTASIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones formée aux dépens des orchidées.

— **Encycl.** Les *apostasiacées* sont des plantes herbacées, vivaces, qui se reconnaissent aux caractères suivants : tige simple ou rameuse; feuilles alternes, engaînantes à leur base, lancéolées ou linéaires; inflorescence en grappe simple ou composée; calice et corolle composés l'un et l'autre de trois pièces semblables; étamines, au nombre de deux ou trois, à anthères droites, longues, sessiles sur une colonne courte, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale; pollen pulvérulent, et non en masse comme celui des orchidées; ovaire infère, triloculaire, à placentation axile; style filiforme adhérant aux filets des étamines avec lesquels il forme en bas une courte colonne; fruit capsulaire, à trois loges, à déhiscence loculicide; graines très-nombreuses, petites, ovoïdes. Le principal genre de cette petite famille est le genre *apostasie*.

APOSTASIE s. f. (a-po-sta-zî — du gr. *apostasia*, abandon, défection; formé de *apo*, loin de, et *statos*, qui se tient; littéralem. qui se tient loin de, qui se sépare de). Abandon public d'une religion pour une autre, principalement de la religion catholique romaine : *Tomber dans l'*APOSTASIE. *Les premiers chrétiens poursuivaient avec la plus grande rigueur le crime d'*APOSTASIE. *Les plus célèbres* APOSTASIES *sont celles de l'empereur Julien et de Henri VIII.* (Bouillet.) *Nos frères de Grèce sont placés entre l'*APOSTASIE *et l'esclavage.* (Villem.) *Avec quel mépris Bossuet montre la Réforme de l'Angleterre, ses souplesses de conscience et ses* APOSTASIES *successives!* (Villem.) *Le bruit répandu sur l'*APOSTASIE *de mon frère n'est qu'une œuvre de mensonge.* (C. Delav.)

— En parlant d'un religieux, d'un ecclésiastique, Action de renoncer à ses vœux, à son habit, d'abandonner l'état ecclésiastique : *Il y eut beaucoup d'*APOSTASIES *dans les premiers temps de la Réforme et sous la révolution française.* (Bouillet.)

— Par ext. Action d'abandonner une doctrine, une opinion, un parti, en vue d'un intérêt de fortune ou d'ambition : *On me reproche jusqu'à six* APOSTASIES; *qu'est-ce que cela veut dire?* (***.) *N'affichez pas devant ce député novice le scandale de vos* APOSTASIES *et la corruption de vos exemples.* (Corm.) *Il s'en trouvait d'assez cyniques pour se vanter de l'*APOSTASIE *comme d'une vertu.* (G. de Beaum.) *Les doyens de l'*APOSTASIE *politique ont prêté tous les serments, porté le bonnet rouge, changé le titre de citoyen contre le majorat de comte ou de baron, adoré l'Etre Suprême sous Robespierre, brûlé le cierge à leur paroisse sous Louis XVIII, porté la bannière de Saint-Joseph sous Charles X, chanté la* Marseillaise *aux fenêtres du Palais-Royal, en* 1830. (Ch. du Rozoir.) *Ce sont les* APOSTASIES *des vieillards qui ont détruit chez les jeunes gens le respect de la vieillesse.* (A. Guyard.) *A-t-on jamais vu un chef d'école revenir sur ses pas et braver ce mot injuste, mais terrible :* APOSTASIE? (F. Bastiat.) *Partout l'*APOSTASIE *a été le suicide de l'intelligence.* (E. Pelletan.)

Contre l'opinion en vain tu te débats;
Elle va s'exhaler jusqu'à la frénésie,
Et t'enterrer vivant sous ton *apostasie*.
C. DELAVIGNE.

— Bot. Genre type de la famille des apostasiacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui habitent le Népaul et l'île de Java.

— **Antonyme.** Conversion.

— **Encycl.** On appelle proprement *apostat* celui qui, par des motifs d'intérêt personnel, par faiblesse de caractère ou par calcul, renie une religion qu'il n'a pas cessé de croire vraie, pour en embrasser une autre. Dans la pratique, l'intolérance et le fanatisme ont souvent fait un regrettable abus de cette expression. Un homme abandonne la religion dans laquelle il est né : *Apostasie!* disent les uns; *Conversion!* disent les autres. Saint Paul, persécutant les chrétiens, était loué des Juifs et des Romains; mais lorsqu'il se mit tout à coup à adorer ce qu'il avait brûlé, il ne fut plus, aux yeux de ses anciens coreligionnaires, qu'un infâme *apostat;* les chrétiens, au contraire, le considèrent comme le plus grand apôtre de leur Eglise. Pareille chose advint à l'empereur Julien, auquel l'histoire a conservé le surnom d'*Apostat*, bien que, selon toute apparence, il n'eût jamais été chrétien que de nom et par la volonté impériale de son oncle Constance. Il y aurait donc une règle à observer dans l'application du mot *apostasie*, et tout homme qui change de religion ne doit pas être flétri du nom d'*apostat*. Mais c'est ici que le philosophe et l'historien doivent recourir à toute leur sagacité pour démêler le vrai d'avec le faux, et pénétrer les secrets desseins des hommes. De véritables *apostats*, transfuges de toutes les religions, savent colorer leur crime d'un semblant de raison, et ils disent : « J'ai pu me tromper jadis dans mon ardente recherche de la vérité; mais, grâce au ciel, je l'ai embrassée dès qu'elle s'est fait connaître; j'ai livré ma vie et ma réputation à la rage des calomniateurs pour obéir à ma conscience, préférant la paix avec moi-même à l'adulation d'un parti aveugle et fanatique. Et depuis quand est-ce un crime à l'homme honnête, sincère et candide, de quitter une erreur funeste parce qu'il l'aura publiquement professée? L'adhésion d'un moment à de faux systèmes fermera-t-elle tout retour aux bonnes doctrines? Quels sont ces hommes qui défendent au pécheur de se relever? » — « C'est en ces termes, dit M. Proudhon, que le délateur, l'ingrat, le transfuge, après avoir reçu le prix de leur infamie, essayent encore de la colorer des beaux noms de patriotisme et de bonne foi. » Il suffit, pour toute réponse, de leur opposer ces belles paroles de l'*Encyclopédie nouvelle :* « Celui qui, avec pleine connaissance de soi, se dérobe à sa mission pour courir le chemin des honneurs ou de la fortune, celui-là est un *apostat;* il est aussi *apostat* celui qui, désertant les rangs des hommes d'avenir, se replonge dans les rangs des apôtres du passé, parce qu'il a calculé avec son dévouement; il est encore *apostat* celui qui, croyant au passé et le pratiquant dans sa vie réelle et intime, dévie vers les hommes d'avenir, parce que, parmi eux, il croit trouver les chances d'honneur et de gloire qui lui sont interdites ailleurs. Dévouement et calcul, tels sont, à vrai dire, les deux termes de l'*apostolat* et de l'*apostasie*. Et si, étant accusé d'*apostasie*, vous regardez en arrière et lisez dans votre propre tradition; si vous descendez dans ces replis de l'âme que nul autre que vous ne peut entrevoir; si vous voyez votre vie s'appuyer sans cesse sur elle-même, le lendemain fils de la veille; si votre bouche est pure, et n'a jamais promis que ce qu'elle a tenu; si dans chacune des crises de votre développement vous n'avez menti à personne, ni à votre conscience; si jamais les calculs de l'égoïsme n'ont étouffé chez vous les désirs généreux : comprenez bien alors que, dans quelques rangs que vous ayez passé, vous n'avez fait que les traverser, en suivant la mission individuelle que vous avez reçue de Dieu : vous n'êtes point un *apostat*. »

Les anciens chrétiens considéraient trois sortes d'*apostasies :* 1° *a supererogatione*, celle du prêtre qui revient à l'état laïque, dite de *surérogation*, parce qu'elle ajoute, selon l'Eglise, le sacrilége à l'autre crime; 2° *a mandatis Dei*, l'*apostasie* de quiconque, tout en conservant sa croyance, la répudie extérieurement; 3° enfin, *a fide*, celle qui indique une défection totale, un changement de conviction réel. Saint Cyrille, dans son traité *De lapsis*, nous apprend que, durant les premiers siècles de la religion chrétienne, on infligeait aux *apostats* qui retournaient au sein de l'Eglise les pénitences les plus dures. L'*apostasie* fut aussi sujette à la vindicte des lois civiles et canoniques : l'excommunication, la privation du droit de cité, la perte de toute juridiction étaient les châtiments ordinaires. On sait que Louis XIV publia des édits très-rigoureux contre les catholiques qui embrassaient la Réforme; il ordonna qu'ils fussent condamnés à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous leurs biens.

L'*apostasie*, en politique, est l'action de passer d'un parti dans un autre, lorsque cette évolution n'est pas l'effet d'une conviction sincère, mais qu'elle est causée par un motif d'ambition ou de cupidité.

Cette sorte d'*apostasie* a surtout lieu aux époques de révolution. Il est des esprits si singulièrement organisés qu'ils ne voient pas le moindre scandale dans leur *apostasie*. « On me reproche jusqu'à six apostasies, dit Sérapius : qu'est-ce que cela prouve? Des partis différents et ennemis se sont tour à tour enlevé le pouvoir; sous chacun d'eux j'ai servi ma patrie en bon et digne citoyen; le chef du gouvernement a changé, je suis demeuré fidèle à mon pays; hommes et choses, tout a tourné autour de moi, mais je suis resté immobile. Fallait-il déserter mon poste parce que les systèmes d'un jour passaient comme la tempête, et devais-je préférer des hommes à l'Etat? »

De nos jours, l'*apostasie* politique a été érigée en principe par un poëte satirique auquel il était réservé de donner à la fois l'exemple dans sa conduite et le précepte dans ce vers désormais célèbre :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Le Juvénal moderne s'était sans doute autorisé du précédent donné par Horace, ce tribun de Brutus, qui, quatre ans après avoir jeté son bouclier dans les plaines de Philippes, se préparait à chanter l'empereur Auguste. Au reste, cette indulgente doctrine a de tout temps été en usage, et l'homme est toujours resté le même malgré les progrès apparents de la civilisation. Au XIXe siècle, la chose est devenue plus commune que jamais, et, pour ménager des susceptibilités de jour en jour plus nombreuses, on a substitué à un mot toujours odieux un euphémisme très en vogue : *apostasier*, c'est aujourd'hui *se rallier*. Mme de Girardin a très-spirituellement plaisanté aux dépens de ce travers contemporain. « M. Dupin, dit-elle, a fait un jour l'apologie des hommes qui sont restés fidèles à tous les gouvernements qui, depuis quarante ans, se sont succédé en France : « Que deviendrait le pays, » s'écrie l'honorable académicien, si tous les » fonctionnaires publics se retiraient subitement à l'instant où le chef de l'Etat vient à » changer, quel danger n'y aurait-il pas dans » leur retraite? Il faut donc bien qu'ils y restent... vous le voyez. » Cette maxime est assez étrange, mais elle a du bon. En effet, pourquoi fait-on des révolutions? pourquoi change-t-on les gouvernements? Pour avoir des places, pour s'approprier les emplois de ceux que l'on combat avec violence; on ne se révolte pas pour autre chose. Eh bien, quand on saura une fois pour toutes que, quoi qu'il arrive, les gens en place garderont leurs places; que, malgré leurs convictions blessées, ils resteront; que, malgré leurs opinions vaincues, ils resteront; que malgré tout, ils resteront, et se feront un ingénieux point d'honneur de rester; alors, tout naturellement, on cessera de tenter des bouleversements inutiles, et de rêver des changements qui ne changeraient rien du tout. »

Henri IV, qui riait de tout, quoiqu'il n'ait pas toujours eu sujet de rire, était un jour à un balcon avec le maréchal de Joyeuse, et remarquant que le peuple le regardait avec curiosité : « Mon cousin, lui dit-il, ces gens-ci me paraissent fort aises de voir ensemble un *apostat* et un *renégat*. »

Ce Joyeuse était le frère Ange, si connu par ces vers de la *Henriade :*

Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour
Du siècle au fond d'un cloître, et du cloître à la cour;
Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Quatrain qui a été assez heureusement parodié de la manière suivante, à l'époque de notre grande commotion politique :